

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 juin 1960

La séance est ouverte à onze heures.

BANQUE ET COMMERCE

ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT

M. C. A. Cathers (York-Nord) présente le 5^e rapport du comité permanent de la banque et du commerce et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA REPRISE DU
DÉBAT SUR LA PEINE CAPITALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il révéler à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de la reprise du débat sur la peine capitale?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Comme l'honorable député ne m'a donné aucun préavis de sa question, je dois me fier uniquement au souvenir que j'ai gardé de la discussion. Lorsque la Chambre a débattu la question pour la dernière fois à l'occasion d'une motion d'initiative parlementaire, il a été prévu, à la demande du chef de l'opposition, que nous consacrerions un autre jour à l'étude de cette question au cas où certains autres députés qui désireraient se faire entendre sur cet important sujet auraient été privés de l'occasion de le faire si le débat s'était terminé ce jour-là.

Je vais donc consulter le compte rendu, vérifier la situation et la nature de la discussion qui s'est déroulée alors et je pourrai, lundi, donner une idée générale des intentions du gouvernement.

LES RELATIONS FÉDÉRALES- PROVINCIALES

LE PRINCIPE DE PÉRÉQUATION—À PROPOS D'UN
ÉDITORIAL DU "GLOBE AND MAIL" DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twil-
lingate):** Puis-je demander au ministre des Finances si on lui a signalé un éditorial du *Globe and Mail* de ce matin qui attaque violemment tout le principe de péréquation dans les relations financières entre le Canada et

les provinces? Je voudrais savoir également si cet article prédit l'attitude que le gouvernement adoptera en juillet.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je puis peut-être donner une réponse concluante et complète à la question de l'honorable député et je calmerai ainsi ses inquiétudes naissantes si je lui dis que je n'ai pas vu l'éditorial mentionné. Je n'ai pas encore eu le temps aujourd'hui de lire des éditoriaux. Je suppose que c'est le directeur du journal qui porte la responsabilité de cet éditorial. Lorsque le gouvernement a une politique à énoncer, il a l'habitude de le faire à la Chambre durant la session.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il assurer de nouveau à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de renoncer au principe de péréquation?

L'hon. M. Fleming: Je rappellerai à l'honorable député les déclarations qui ont été formulées à la Chambre, tant par le premier ministre que par moi-même, je crois,—la plus récente ayant été faite au cours du débat, il y a quelques semaines, sur la modification à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts,—lorsque j'ai signalé que, par cette mesure, le gouvernement actuel avait poussé encore plus loin que jamais auparavant le principe de la péréquation, et cela en faveur des provinces qui ne sont pas dans une situation fiscale aussi forte que les autres.

LES PÉNITENCIERS

KINGSTON—DÉCLARATION SUR LA SUPPOSÉE AT-
TAQUE D'UNE SURVEILLANTE PAR UNE DÉTE-
NUE DE LA PRISON DES FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Hier, le député de Skeena m'a posée une question au sujet de l'attaque dont aurait été victime une surveillante de la prison des femmes de Kingston. Vers deux heures du matin le 29 mars 1960, une des surveillantes en service à la prison des femmes, à Kingston, a été assaillie par une détenue au moment où elle faisait sa ronde normale dans un dortoir occupé par quelques femmes. Elle a reçu sur la tête un coup asséné avec une bouteille d'eau gazeuse et plusieurs coups de fourchette de cuisine dans le bras. La surveillante a été